

FICHE D'INSCRIPTION

KRAV MAGA DU PAYS VIENNOIS

Saison 2023 / 2024

Je soussigné(e) :

- Demande mon inscription personnelle
 Demande l'inscription de mon fils, ma fille

But de votre inscription :

NOM.....

PRENOM.....

Date de naissance

Adresse

Code postal Ville.....

Profession

Téléphone : E-mail :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Téléphone :

J'accepte de payer une cotisation annuelle de :

- ▶ Tarif Adultes Ados : 220 € Tarif Enfants : 180 €
(nés entre 2009 et 2013 et participant aux cours enfants)
- ▶ Passeport sportif F.E.K.M **obligatoire** : 10 € (pour les débutants uniquement)
- ▶ Licence + assurance **obligatoire** (33€) à valider et régler via le site FEKM
www.krav-maga.net

J'autorise l'utilisation de mon image de pratiquant à titre gracieux sur tous les supports audiovisuels connus et inconnus à ce jour dans le monde entier de l'association Krav-Maga du Pays Viennois : **oui** - **non**

Je m'engage à respecter le règlement intérieur et le code moral et je déclare en avoir pris connaissance (voir au dos).

REMETTEZ VOTRE DOSSIER COMPLET DANS UNE ENVELOPPE, CONTENANT :

- * Cette fiche d'inscription
- * 2 photos d'identité
- * 1 enveloppe avec 2 timbres
- * 1 certificat médical d'aptitude à la pratique de la self défense ou du Krav-Maga
- * **Votre règlement à l'ordre de Krav-Maga du Pays viennois**
Règlement possible en 3 fois sans frais. Veuillez noter la date du mois d'encaissement au dos.

Seuls les dossiers complets seront acceptés

A....., le/...../ 20.....

Signature

Mention « Lu et approuvé »

CODE MORAL

Adhérent de Krav-Maga du Pays Viennois, je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve

- **D'honnêteté**
- **De non agressivité**
- **D'humilité**
- **De respect** du règlement, de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de mes partenaires de cours
- En outre je m'engage à n'utiliser les techniques de Krav-Maga que pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches
- Je devrai également contribuer à **instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.**

POINTS IMPORTANTS DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : L'adhérent s'engage expressément à respecter le code moral, écrit ci-dessus.

Article 2 : L'adhérent devra se conformer aux modes de paiement en accord avec l'association Krav-Maga du Pays Viennois.

Article 3 : Les cotisations ne sont ni remboursables, ni transmissibles quel qu'en soit le motif.

Article 4 : L'association Krav-Maga du Pays Viennois ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.

Article 5 : les adhérents mineurs doivent être accompagnés et récupérés par un parent ou personne responsable jusqu'aux salles de cours. L'association Krav-Maga du Pays Viennois ne sera en aucun cas responsable de tout évènement qui pourrait se produire à l'extérieur des salles.

Article 6 : Le silence et la discipline sont absolument nécessaires lorsque le cours a commencé. Les retards dérangent le déroulement du cours, les horaires doivent être respectés.

Article 7 : Les baskets ou les chaussures de ville sont interdites sur l'aire des cours où seules sont autorisées des baskets propres pour la salle. Il est interdit de fumer à l'intérieur. Merci de maintenir les locaux propres, des poubelles sont à votre disposition.

Article 8 : L'enseignant peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur, dont le dossier d'inscription n'est pas à jour, si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents ou déroulement du cours, sans que cette dernière ne puisse prétendre à un quelconque remboursement.

Article 9 : L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association Krav-Maga du Pays Viennois par le conseil d'administration sans prétendre à un quelconque remboursement s'il ne respecte pas le règlement intérieur ou dans les cas mentionnés à l'article 8.

Signature

Mention « Lu et approuvé »

